



Dans ce Numéro :

- 1 - Les Elections
- 2- Les Actions de la Cfdt
- 3 - Les Projets en cours
- 4 - Les Réunions Adrexo
- 5- La Parole aux Salariés

1 - Enfin des Elections chez Adrexo

Depuis le 5 Avril dernier, Adrexo a enfin un Comité d'Entreprise et surtout des délégués du Personnel dans plus de 180 dépôts pour les 4 ans.

Vous avez été beaucoup plus nombreux à voter qu'aux deux dernières élections (2002 et 2004) ce qui tend à démontrer que les salariés d'Adrexo se sentent de plus en plus concernés par ce qui se passe dans l'entreprise.

Merci à ceux qui se sont déplacé ou qui ont voté par correspondance et qui nous ont fait confiance.

Nos Délégués du Personnel, les élus au Comité d'Entreprise ainsi que nos Délégués Syndicaux sur le terrain seront vos porte parole auprès de l'employeur et auront pour mission de faire remonter vos revendications et diffuser les informations.

La Section Syndicale Cfdt Adrexo

2 - Les Actions de la Cfdt

Suite à un accord national signé par la Cfdt, depuis le 1^{er} juillet la Convention Collective a évolué :

Pour les distributeurs, la prime d'ancienneté a augmenté d'environ 6.5 %, le forfait secteur est passé de 1.52 à 1.57 soit + 3% et le taux horaire de 8.03 à 8.27.

Lors des « Négociations Annuelles Obligatoires » à Adrexo, la délégation Cfdt a soutenu diverses propositions en faveur des distributeurs et a obtenu de la direction certaines avancées.

La Direction a donc été obligée d'appliquer certains points de la convention qu'elle n'avait pas encore mis en place et a accordé des plus :

- ♦ **Pour les équipiers** : le paiement du temps de trajet dépôt/secteur et aussi en cas de rechargement ainsi que le ¼ h d'attente demande **Ce qui n'est que justice !**
- ♦ **Feuilles de route** : indication du détail des poignées avec poids et temps de travail, alors que nous voulions qu'apparaisse la cadence appliquée...
- ♦ **Les frais kilométriques** augmentés de 1 cts par tranche soit : 0.34 - 0.36 - 0.38, **soit +3%**
- ♦ **L'application du nouveau smic 8.27** de l'heure sur la période de paie du 19 juin au 16 juillet 2006. (Fiche de paie de juillet). L'an dernier Adrexo n'avait appliqué le nouveau taux du smic qu'au 18 juillet 2005. Vérification sur les fiches de paie : **La Direction l'a accordé oralement mais ne l'a ni écrit et ni appliqué, c'est sûrement un oubli ! Nous allons le lui rappeler.**

Par contre elle a refusé :

- **Le poids de l'équipier décompté du poids du chargement du véhicule ...** ce qui serait logique vu qu'elle paye maintenant le ¼ h d'attente et le temps de trajet. **Mais les équipes partent en surcharge !!! Qui est responsable en cas d'accident !** Nous allons de nouveau le revendiquer.

- Le remboursement des parcmètres (un projet dans ce sens avait pourtant été étudié).

- Les « gros porteurs » au niveau 1.2

Par contre elle a imposé, et ce sans aucune négociation, des grilles de cadences pour les poignées de + de 500 g et les limitera à 1 kg. A vérifier ! Une grille pour les adressés qui est loin d'être réaliste... Elle a quand même consentie à revoir à la baisse les cadences « pages jaunes » mais ce n'est pas encore le top !

Dernière réunion le 5 septembre. Rendez vous dans le n° 2 pour d'autres infos .

3 - Les Projets en cours

Les Cadences de distribution

La Convention Collective a prévu des cadences hautes et basses.

Mais la direction d'Adrexo applique unilatéralement les cadences hautes !!!

Sur la pression des syndicats, Adrexo commence à mettre en place un système pour dégrader les cadences en fonction de certains critères mais pour l'instant seuls 3 000 secteurs sont concernés.

Début juillet, les syndicats ont fait une lettre ouverte à la direction pour :

-dénoncer la mauvaise application de la convention par Adrexo,

-lui demander d'entendre les revendications des distributeurs et d'y faire droit.

La balle est dans le camp de la Direction...

La suppression du forfait secteur au 1er Janv 2007

Remplacé par le paiement du nombre de kms nécessaires à l'intérieur du secteur en tenant compte des points de distribution (nombre de fois que l'on déplace le véhicule pour assurer la distribution).

Rendez-vous en septembre pour en savoir plus.

Les visites médicales

Trop peu de distributeurs passent la visite médicale même si elle n'est devenue obligatoire que tous les 2 ans. Ce sera dans le **rôle du CHSCT**, dès qu'il sera en place, de faire appliquer cette protection pour la santé des salariés

Une prime qualité

Pour les distributeurs qui seraient au dessus de l'objectif qualité demandé par Adrexo ! Une 1^{er} réunion de travail au eu lieu le 15 juin, la prochaine est prévue à la rentrée début septembre.

Une « panoplie Adrexo »

T-shirt, casquette ou vêtement de pluie. La région Nord Pas de Calais Picardie va servir de test.

4 - Les Réunions Chez Adrexo

➤ **Comité d'Entreprise**

- Un chèque cadeau « rentrée » de **20 euros** sera remis vers fin septembre.
- Un chèque cadeau pour Noël de **30 euros** minimum. (1 an de présence nécessaire pour bénéficier de ces chèques. Nouveauté ils sont valables aussi chez Toys'rus et Disneyland.)

Par contre le délai étant trop court, les jouets pour les enfants seront remplacés cette année par des friandises pour tous.

Même ceux qui viennent d'arriver auront donc quelque chose pour Noël.

➤ **Délégués du Personnel**

Pour les 180 dépôts concernés, une réunion mensuelle chaque 2^{ème} semaine du mois.

Les questions doivent être posées par les élus DP à la direction 72 h avant la réunion. A vos crayons !

➤ **CHSCT** : Comité d'Hygiène Sécurité

Les négociations en cours pour organiser les élections n'ont pas abouties pour l'instant, la CGT refusant le principe d'un vote par correspondance. Affaire à suivre ... Ne désespérons pas.

En attendant, les DP font « office » de CHSCT. (Application du Code du Travail)

N'oubliez pas de lire les comptes rendu de réunion sur les panneaux CE DP et bientôt CHSCT, car leur affichage est obligatoire.

Faites remonter l'info si il n'y a pas d'affichage et en cas d'absence de panneaux dans votre dépôt.

5 - La Parole est donnée aux salariés d'Adrexo

Nous vous proposons de répondre dans le numéro suivant à une ou plusieurs questions que vous nous a aurez transmises.

Pour cela il suffit de contacter :

Fabienne JUDE 06.14.77.75.57

Adrexo Béthune : 03.21.01.08.88

fabjude@numericable.fr

François LEMIERRE 06.19.69.20.21

Adrexo Caen

Les sujets évoqués seront développés dans le numéro suivant et/ou pourront être relayés soit au CE, au CHSCT ou aux DP.

Vos Représentants CFDT :

Délégués du Personnel, Comité d'Entreprise, Délégués Syndicaux sont là pour vous aider.

N'hésitez pas à les contacter.

Coordonnées du syndicat CFDT
le plus proche de votre dépôt :